

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE SEIZE NOVEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 novembre 2020, s'est tenu en visioconférence sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Étaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Étaient excusés : Christophe BÉCHU, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Angelo TOCCO.

OBJET : Ressources humaines – Mise à disposition d'agents du Centre Communal d'Action Sociale auprès de l'Association PASS'AGE – Conventions – Renouvellement 2021.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

L'Espace Seniors Sud – Espace du Bien-Vieillir Robert-Robin géré par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers accueille différents partenaires du réseau gérontologique. Parmi ces partenaires, l'association PASS'AGE contribue à la mise en œuvre et au développement du projet gérontologique du CCAS. Dans le cadre des missions confiées à l'association, il est apparu nécessaire de recourir aux services de plusieurs professionnels du secteur médico-social et administratif.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, il est proposé la mise à disposition d'agents du CCAS d'Angers sur les bases suivantes :

- un emploi de travailleur social à temps non complet sur la base de 24,85 heures par semaine (70 % d'un temps complet),
- un emploi d'infirmière à temps non complet sur la base de 28,40 heures par semaine (80 % d'un temps complet),
- un emploi de secrétaire à temps non complet sur la base de 14,20 heures par semaine (40 % d'un temps complet).

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- accepte le renouvellement des mises à disposition auprès de l'Association PASS'AGE, de ces différents professionnels, dans les conditions précisées ci-dessus pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

